
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE
03 NOVEMBRE 2025 À 20 h 00

SONT PRÉSENTS :

Monsieur le conseiller, Jean Pierre Thibert siège #1
Monsieur le conseiller Martin Estermann, siège #2
Monsieur le conseiller Michel Dupuis, siège #3
Monsieur le conseiller Luc Bellefroid, siège #4
Madame la conseillère Marie Myre, siège #5
Madame la conseillère Nathalie Pimparé, siège #6

Tous formant quorum sous la présidence du maire Daibhid Fraser.

EST ABSENT :

Est également présent, monsieur Marc Michot, directeur général. Greffier-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 02 OCTOBRE 2025

4. REQUÊTES GÉNÉRALES DE L'ASSISTANCE

5. CORRESPONDANCE

- 5.1. *Correspondances reçues*
 - 5.1.1 *Foire de Noel, demande d'aide financière*
 - 5.1.2 *Cancellé*
 - 5.1.3 *Scabric présentation PDE 2024-2034*
 - 5.2. *Correspondances reçues provenant d'instances supérieures*
 - 5.2.1 *MAMH sensibilisation Cybersécurité*
 - 5.3. *Correspondance expédiée*
 - 5.4. *Projet de correspondance à expédier*
-

6. ADMINISTRATION

- 6.1. *Administration*
 - 6.1.1 *Augmentation de salaire du Directeur Général, résolution*

- 6.1.2 *Souper de Noël, résolution*
- 6.1.3 *Nouveau signataire Caisse Populaire, résolution*
- 6.1.4 *Achat nouveau photocopieur, résolution*
- 6.1.5 *Achat nouvelle souffleuse 26-30 pouces, résolution*
- 6.1.6 *Comités 2026, résolution*
- 6.1.7 *Dépôt des intérêts pécuniaires et apparence de conflits d'intérêts, résolution*
- 6.2. *Trésorerie*
 - 6.2.1 *Approbation des comptes prépayés (Liste des chèques émis)
Approval of prepaid accounts (List of cheques issued)*
 - 6.2.2 *Approbation des comptes à payer
Accounts payables approval*
 - 6.2.3 *Liste des charges salariales
Monthly salaries list*
- 6.3. *Dépôt des rapports financiers*
 - 6.3.1 *Portrait global de la municipalité au 31 OCTOBRE 2025
Big picture of Municipality's finances as of October 31st, 2025*
 - 6.3.2 *Liste des comptes à recevoir au 31 OCTOBRE 2025
Receivable accounts list as of October 31st, 2025*
 - 6.3.3 *Liste des arrérages au 31 OCTOBRE 2025
List of overdue taxes accounts as of October 31st, 2025*
- 6.4. *Suivis des services municipaux*
 - 6.4.1 *Rapport de l'inspecteur municipal
Municipal Inspector report*
 - 6.4.2 *Rapport de l'agente administrative de bureau
Report of the office administrative assistant*
 - 6.4.3 *Suivis de la direction générale
General Director follow-ups*

7. AVIS DE MOTION

8. DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENTS

9. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

- 9.1 **RÈGLEMENT NUMÉRO 492-09-2025 MODIFICATION DU PLAN D'URBANISME 359-05-2003 AFIN D'AJOUTER UNE ORIENTATION ET L'OBJECTIF ET LE MOYEN DE MISE EN ŒUVRE LIÉS À CET OBJECTIF.**

10. VOIRIE MUNICIPALE, BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURE

- 10.1 Place Caza, demande de perception chemin privé, résolution*
- 10.2 Déneigement trottoirs 3296 Smallman, résolution*
- 10.3 Déneigement Place Caza hiver 2025-26, résolution*
- 10.4 Annulation appel d'offre travaux drainage Ile of Sky*

11. HYGIÈNE DU MILIEU

12. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

13. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 13.1 Programme d'évaluation et d'analyse des incidents, résolution*

14. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 14.1 Foire de Noel, demande d'aide financière, résolution*
- 14.2 Patinoire saison 2025-26, résolution*
- 14.3 Comité historique, demande d'aide financière*
- 14.4 Participation comité Historique au congrès de l'IAPQ, modification de résolution*

15. RAPPORTS DES COMITÉS

16. VARIA

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Daibhid Fraser constate le quorum et ouvre la séance à 20 h 35.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-11-01

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. Le maire ne vote pas.

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec modifications apportées

Adoptée à l'unanimité de vive voix

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 07 OCTOBRE 2024

2025-11-02

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

QUE le procès-verbal de la séance du 02 OCTOBRE 2025 soit adopté avec les modifications mineures apportées

Adoptée à l'unanimité de vive voix

4. REQUÊTES DE L'ASSISTANCE - GÉNÉRAL

5. CORRESPONDANCE

5.1. Correspondances reçues

5.1.1 Foire de Noël, demande d'aide financière

5.1.2 Cancellé

5.1.3 Scabric présentation PDE 2024-2034

5.2. Correspondance reçue provenant d'instances supérieures

5.2.1 MAMH sensibilisation Cybersécurité

5.3. Correspondance expédiée

5.4. Projet de correspondance à expédier

6. ADMINISTRATION

6.1. Administration

6.1.1 Augmentation de salaire du Directeur Général

ATTENDU QUE le conseil a entériné l'embauche de son Directeur Général, Marc Michot lors du conseil du 03 octobre 2022

ATTENDU QUE le conseil a entériné un contrat de travail avec son Directeur Général, Marc Michot lors du conseil du 14 décembre 2022

ATTENDU QUE l'article 6.2 de ce contrat, décrète que Le salaire du Directeur Général sera indexé conformément à l'indice du prix à la consommation du Québec (IPC), le 01 janvier de chaque année, sur autorisation préalable du conseil municipal.

ATTENDU QUE l'indice du prix à la consommation pour l'année en cours est actuellement de 2.7%

ATTENDU QUE le Directeur Général en plus de ses charges normales, réalise avec succès des projets spéciaux, qui assurent des nouveaux services aux citoyens du Canton de Dundee ;

ATTENDU QUE le conseil désire maintenir une saine gestion financière de la municipalité du Canton de Dundee

IL EST PROPOSÉ :

2025-11-03 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, le Maire ne vote pas.

DE RECOMMANDER A la Mairesse de confirmer que l'augmentation du traitement du Directeur Général sera fixé exceptionnellement et pour le seul exercice financier du 03 octobre 2025 au 02 octobre 2026, à un taux de quatre (4) pourcents (%).

Adoptée à l'unanimité de vive voix

6.1.2 Souper de Noël

ATTENDU QUE le conseil désire reconnaître le travail des employés de la municipalité.

ATTENDU QU'il est de la tradition d'offrir un repas entre élus et employés.

ATTENDU QUE cette pratique est acceptée par des bonnes pratiques de gestion financière

IL EST PROPOSÉ :

2025-11-04 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, le Maire ne vote pas.

DE RECOMMANDER AU Directeur Général, Greffier-Trésorier d'organiser un souper en décembre dans les locaux de la municipalité.

D'imputer le montant dans le code budgétaire 02-700-90-001

Adopté à l'unanimité de vive voix

6.1.3 Nouveau signataire caisse populaire

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Dundee a un nouveau Maire assermenté depuis le 06 octobre 2025, soit monsieur Daibhid Fraser;

ATTENDU QUE le Maire est une des deux personnes autorisées à signer les chèques de la Municipalité du Canton de Dundee,
IL EST PROPOSÉ :

2025-11-05

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayant voté clairement de vive voix, le Maire ne vote pas.

DE NOMMER le Maire Daibhid Fraser à titre de signataire en remplacement de l'ancienne Mairesse Linda Gagnon,

D'AUTORISER le Maire Daibhid Fraser à signer tout document de la caisse populaire Desjardins afin de confirmer son statut de signataire.

Adoptée à l'unanimité de vive voix

6.1.4 Achat nouveau photocopieur, résolution

Reporté à la prochaine séance pour permettre au directeur général de faire des vérifications supplémentaires

6.1.5 Achat souffleuse, résolution

ATTENDU QUE la municipalité possède un tracteur à gazon avec souffleuse afin de déneiger les trottoirs et la patinoire;

ATTENDU QUE le tracteur à gazon a nécessité de nombreuses réparations au cours des dernières années;

ATTENDU QUE le tracteur n'est pas bien adapté aux travaux de déneigement spécifiques de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité désire vendre le tracteur avec ses équipements;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu des soumissions de fournisseurs locaux pour remplacer le tracteur à gazon par une souffleuse mieux adaptée aux travaux de la municipalité;

ATTENDU QUE la soumission du garage Ste-barbe pour une souffleuse 2x 30 ym au prix de 1 949\$ plus toutes taxes applicables est la meilleure proposition;

IL EST PROPOSÉ :

2025-11-06 **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers ayant voté clairement de vive voix, le Maire ne vote pas.

DE DEMANDER AU Directeur Général de procéder à l'achat d'une souffleuse 2x 30 ym au prix de 1 949\$ plus toutes taxes applicables à la firme Garage ste-Barbe.

AFFECTER la dépense au poste 02-320-00-526

Adoptée à l'unanimité de vive voix

6.1.6 formation de comités

ATTENDU QUE le code municipal exige la formation de comités pour les mois de novembre et décembre 2025 et l'année 2026

ATTENDU QUE ce dépôt doit se faire en séance régulière

IL EST PROPOSÉ :

2025-11-07 **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, le Maire ne vote pas.

DE RECOMMANDER AU Directeur Général, Greffier-Trésorier confirmer le dépôt de la liste des comités formés les mois de novembre et décembre 2025 et l'année 2026.

Adopté à l'unanimité de vive voix

novembre, décembre 2025 et l'année 2026

COMITÉS :

URBANISME : CCU *Daibhid Fraser*
Par obligation au Code Municipal *Jean Pierre Thibert*

**AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES
MUNICIPALES ET IMMEUBLES VÉTUSTES:**
Par règlement municipal

Daibhid Fraser
Jean Pierre Thibert
Marie Myre
Nathalie Pimparé

EN PRÉSENTATION :

RÉGIE INTERMUNICIPALE (ARÉNA) : *Luc Bellefroid*
Une rémunération est reliée à cette prestation

LES AMIS DE LA RÉSERVE DU LAC ST-FRANÇOIS :
Marie Myre

EN SOUTIEN AU DIRECTEUR GÉNÉRAL :

RESSOURCES HUMAINES : *Daibhid Fraser*
Nathalie Pimparé

VOIRIE (ÉTÉ/HIVER) : *Daibhid Fraser*
Michel Dupuis
Martin Estermann
Luc Bellefroid

COURS D'EAU : *Daibhid Fraser*
Michel Dupuis
Martin Estermann

LOISIRS ET SPORTS : *Daibhid Fraser*
Jean Pierre Thibert
Marie Myre
Nathalie Pimparé

6.1.7. Dépôt du formulaire d'intérêts pécuniaires et d'apparence de conflits d'intérêts

ATTENDU QUE le code municipal exige le dépôt des dits formulaires des élus

ATTENDU QUE ce dépôt doit se faire en séance régulière

IL EST PROPOSÉ :

2025-11-08 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, le Maire ne vote pas.

DE RECOMMANDER AU Directeur Général, Greffier-Trésorier de confirmer le dépôt des formulaires dûment complétés par les élus.

Adopté à l'unanimité de vive voix

6.2. Trésorerie

Les membres du Conseil abordent divers dossiers reliés aux finances du Canton.

6.2.1 à 6.2.4 Approbation des comptes à payer

ATTENDU QUE le Conseil municipal a la responsabilité d'approuver les dépenses de la municipalité ;

2025-11-09 IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. Le maire ne vote pas :

DE DÉPOSER, D'ACCEPTER ET D'APPROUVER les comptes payés et la liste des comptes à payer encourus par la Municipalité du Canton de Dundee au cours du dernier mois, tels que présentés et joints à la présente résolution, soit :

- Approbation des comptes prioritaires payés (Liste des chèques émis) : **149 727.16\$**
- Les comptes à approuver payables par chèques : **116 699.73\$**
- Les charges salariales : **23 428.09\$**

Adoptée à l'unanimité de vive voix

6.3. Dépôt des rapports financiers

6.3.1 à 6.3.3. Portrait global / comptes à recevoir / arrérages

2025-11-10

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. Le maire ne vote pas :

DE DÉPOSER, D'ADOPTER les rapports financiers au 31 OCTOBRE 2024, tels que présentés et joints à la présente résolution, soit :

- Liste des comptes à recevoir : **64 819.46 \$**
- Liste des arrérages : **64 819.46 \$ (solde) – 3 994.12\$ (intérêt)**

Adoptée à l'unanimité de vive voix

6.4. Rapport des services municipaux

6.4.1. Rapport mensuel de l'inspecteur municipal,

ATTENDU QUE le Conseil souhaite avoir un compte-rendu des activités liées à l'inspection municipale;

2025-11-11

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. Le maire ne vote pas :

DE DÉPOSER, le rapport mensuel des activités de l'inspecteur municipal pour le mois d'OCTOBRE 2025, tels que présentés et joints à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité de vive voix

6.4.2. Rapport mensuel de l'agente de bureau,

ATTENDU QUE le Conseil souhaite avoir un compte-rendu des activités liées à l'administration

2025-11-12

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. Le maire ne vote pas :

DE DÉPOSER, le rapport mensuel des activités de l'adjointe administrative pour le mois d'octobre 2025, tels que présentés et joints à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité de vive voix

6.4.3 Suivis de la direction générale

Le directeur général procède à une revue de différents dossiers reliés à la gestion administrative du Canton.

Les membres du Conseil procèdent à un échange de vues sur le sujet.

7. AVIS DE MOTION

8. DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENTS

9. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

9.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 492-09-2025 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME REFONDU 359-05-2003 AFIN D'AJOUTER UN OBJECTIF SPÉCIFIQUE DANS L'AFFECTATION AGRICOLE ET L'USAGE COMPLÉMENTAIRE LIÉ À CET OBJECTIF.

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité du Canton de Dundee doit s'assurer que ses règlements d'urbanisme soient conformes au Schéma d'aménagement révisé de la MRC du Haut-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Dundee a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de modifier son Plan d'urbanisme refondu numéro 359-05-2003;

CONSIDÉRANT QUE La MRC du Haut-Saint-Laurent, par son règlement 345-2024, a modifié diverses dispositions du Schéma d'aménagement révisé;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a préalablement été donné à la séance ordinaire du 02 septembre 2025;

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE DUNDEE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 Le Plan d'urbanisme refondu numéro 359-05-2003 est modifié à son chapitre 3 sur les grandes orientations, en remplaçant l'intitulé de l'article 3.3 qui se lira comme suit "Mettre en valeur le potentiel agrotouristique, récréotouristique et de villégiature".

ARTICLE 3 Le Plan d'urbanisme refondu numéro 359-05-2003 est modifié à son chapitre 4 sur les grandes affectations du sol, à l'article 4.1, en ajoutant l'objectif spécifique suivant : "Mettre en valeur le potentiel agrotouristique".

ARTICLE 4 Le Plan d'urbanisme refondu numéro 359-05-2003 est modifié à son chapitre 4 sur les grandes affectations du sol, à l'article 4.1, en ajoutant l'usage complémentaire suivant : "De l'hébergement touristique de plein air lié à une entreprise agricole dans les affectations Agricole 1".

ARTICLE 5 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

2025-11-13

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. Le Maire ne vote pas :

D'ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 492-09-2025 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME REFONDU 359-05-2003 AFIN D'AJOUTER UN OBJECTIF SPÉCIFIQUE DANS L'AFFECTATION AGRICOLE ET L'USAGE COMPLÉMENTAIRE LIÉ À CET OBJECTIF.

Adoptée à l'unanimité de vive voix

10. VOIRIE MUNICIPALE, BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURE

10.1 Place Caza, demande de perception, chemin privé

ATTENDU QUE la municipalité possède un règlement N :481-04-2022 sur l'entretien des chemins privés;

ATTENDU QUE des propriétaires adjacents à la Place Caza ont déposé une demande de perception, conformément à l'article 5.1 de ce règlement;

ATTENDU QUE cette demande de perception est signée par plus de 50% des matricules adjacents à ce même chemin privé., conformément à l'article 5.1 dudit règlement ;

ATTENDU QUE le propriétaire du Chemin de la Place Caza a déposé une résolutions de son conseil d'administration, autorisant le comité de la Place Caza à se prévaloir du règlement 481-04-2022 et d'en assurer l'entretien et le déneigement;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité décide s'il accepte ou refuse la demande en vertu de l'article 5.2 de ce règlement

IL EST PROPOSÉ :

2025-11-14 **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, le Maire ne vote pas.

D'ACCEPTER la demande de perception déposé par les propriétaires adjacents à la Place Caza, et d'appliquer le règlement 481-04-2022 à tous les matricules de cette même rue.

Adoptée à l'unanimité de vive voix

10.2 déneigement trottoirs 3296 smallman, résolution

ATTENDU QUE la municipalité du canton de Dundee possède des trottoirs et des entrées de bâtiments administratifs dans le secteur de l'hôtel de ville, au 3296 montée Smallman

ATTENDU QUE la municipalité du canton de Dundee ne possède pas d'équipements motorisés pour déblayer la neige des dits trottoirs ou les ressources humaine pour effectuer le déblayement des entrées du bâtiment du 3296 montée Smallman.

ATTENDU QUE monsieur Oswald Merz est disposé à offrir ses services de SOUS-TRAITANT et les équipements nécessaires à la réalisation de ces tâches, pour la période du 10 novembre 2025 au 15 avril 2026

ATTENDU QUE monsieur Oswald Merz offre ses services de SOUS-TRAITANT au coût de 650\$, toutes taxes comprises, pour la période ci-haut mentionnée,

ATTENDU QUE monsieur Oswald Merz recevra deux paiements égaux de 325\$ le 04 décembre 2025 et le 5 mars 2026

IL EST PROPOSÉ :

2025-11-15

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. Le Maire ne vote pas :

DE RECOMMANDER d'octroyer le contrat de déblayement de la neige des trottoirs ainsi que des entrées du secteur de l'hôtel de ville, au 3296 montée Smallman, à monsieur Oswald Merz à titre de SOUS-TRAITANT, pour la période du 10 novembre 2025 au 15 avril 2026 pour un montant de 650\$ toutes taxes comprises.

D'IMPUTER LE MONTANT dans le poste budgétaire 02-190-00-522

Adopté à l'unanimité de vive voix

10.3 *Déneigement Place Caza hiver 2025-26, résolution*

ATTENDU QU'en vertu du règlement 481-04-2022, la municipalité du Canton de Dundee s'occupe de la facturation des frais de déneigement de certains chemins privés;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une soumission de la Ferme François Paquin et fils pour effectuer le déneigement du chemin de la Place Caza pour l'hiver 2025-26, au montant de 5 953.50\$ plus toutes taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ :

2025-11-16 **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, le Maire ne vote pas.

DE DEMANDER AU Directeur Général d'octroyer le contrat de déneigement du chemin de la Place Caza pour l'hiver 2025-26, au montant de 5 953.50\$ plus toutes taxes applicables, à la Ferme François Paquin et fils ;

D'IMPUTER LE MONTANT dans le code budgétaire 02-320-04-689

Adoptée à l'unanimité de vive voix

10.4 *Annulation appel d'offre travaux drainage ile of sky*

ATTENDU QUE la municipalité veut procéder au reprofilage du fossé du chemin Murchisson dans le secteur Ile of sky, afin d'améliorer l'écoulement des eaux du secteur ;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des prix pour réaliser ces travaux ;

ATTENDU QUE les soumissions conformes reçues sont hors budget;

IL EST PROPOSÉ :

2025-11-17 **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, le Maire ne vote pas.

DE DEMANDER AU Directeur Général d'annuler l'appel d'offre pour procéder au reprofilage du fossé du chemin Murchisson dans le secteur Ile of sky,

DE RÉALISER les travaux en régie interne au meilleur coût possible, dans un budget ne dépassant pas 4 500\$ plus toutes taxes applicables;

D'IMPUTER LE MONTANT dans le code budgétaire 02-320-01-521

Adoptée à l'unanimité de vive voix

11. HYGIÈNE DU MILIEU

12. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

13. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

13.1 PROGRAMME D'ÉVALUATION ET D'ANALYSE DES INCIDENTS

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent a adopté son Schéma de couverture de risques en sécurité incendie en 2012, ainsi que son plan de mise en œuvre (résolution n° 6298-01-12) ;

ATTENDU QUE la MRC s'est engagée, à l'objectif 2 du plan de mise en œuvre, à produire et à transmettre aux municipalités locales un Programme d'évaluation et d'analyse des incidents afin d'encadrer cette tâche sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU QUE les municipalités locales doivent mettre en œuvre un Programme d'évaluation et d'analyse des incidents conformément à l'article 2.1 des Orientations ministériel/es en matière de sécurité incendie (RLRQ, chapitre S-3.4 r.1) ;

ATTENDU QUE les programmes de prévention des incendies doivent se référer aux modalités définies dans le Guide relatif à la planification des activités de prévention des incendies du ministère de la Sécurité publique en vertu de l'article 2.1 des Orientations ministériel/es en matière de sécurité incendie.

IL EST PROPOSÉ :

2025-11-18 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, le Maire ne vote pas.

QUE Le conseil de la municipalité du Canton de Dundee adopte le programme d'évaluation et d'analyse des incidents de la MRC du Haut Saint Laurent.

Adoptée à l'unanimité de vive voix

13.2. Sécurité civile

14. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

14.1 Foire de Noël, demande d'aide financière

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Dundee possède une salle communautaire.

ATTENDU QUE mesdames Sophie Latour et Marie Myre organisent une foire de Noël de Dundee dans ladite salle communautaire avec succès depuis plusieurs années.

ATTENDU QUE la foire de Noël de Dundee se déroulera les 28 et 29 novembre 2025

ATTENDU QUE madame Sophie Latour a sollicité une aide financière pour l'évènement sans en préciser le montant

ATTENDU QUE la municipalité du canton de Dundee a prévu une allocation de 800\$ dans son budget 2025

ATTENDU QUE la conseillère Marie Myre est exclus des délibérations et du vote, ayant déclaré son intérêt et quitté la salle du conseil à 22h38 et a réintégré son siège à 22h40 à la suite du vote.

IL EST PROPOSÉ :

2025-11-19 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, ainsi que le Maire :

DE RECOMMANDER d'octroyer une aide financière à l'évènement de la Foire de Noël de Dundee du 28 et 29 novembre 2025, pour un montant de 800\$ tel que prévu au budget.

D'IMPUTER LE MONTANT dans le poste budgétaire 02-701-91-970

Adopté à l'unanimité de vive voix

14.3 Engagement du sous-traitant pour la glace de la patinoire extérieure.

ATTENDU QUE la municipalité du canton de Dundee possède une patinoire extérieure dans le secteur du nouveau parc adjacent à l'hôtel de ville du 3296 montée Smallman.

ATTENDU QUE la municipalité du canton de Dundee ne possède pas d'équipements ni de ressources humaines pour effectuer le surfaçage et l'entretien de la glace.

ATTENDU QUE monsieur Oswald Merz est disposé à offrir ses services, à titre de SOUS-TRAITANT, pour effectuer cette tâche pour la période du 10 novembre 2025 au 15 avril 2026, lorsque la météo le permet.

ATTENDU QUE monsieur Oswald Merz offre ses services de SOUS-TRAITANT au coût de 2250\$, toutes taxes comprises, pour la période ci-haut mentionnée,

ATTENDU QUE monsieur Oswald Merz recevra deux paiements égaux de 1125\$ le 04 décembre 2025 et le 5 mars 2026

IL EST PROPOSÉ :

2025-11-20

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. Le maire ne vote pas :

DE RECOMMANDER d'octroyer le contrat de surfaçage et de l'entretien de la glace de la patinoire extérieure, à monsieur Oswald Merz à titre de SOUS TRAITANT, pour la période du 10 novembre 2025 au 15 avril 2026, lorsque la météo le permet, pour un montant de 2250\$ toutes taxes comprises.

D'IMPUTER LE MONTANT dans le poste budgétaire 02-701-30-522

Adopté à l'unanimité de vive voix

14.3 Annulé

14.4 Participation comité historique au congrès de l'IAPQ le 27-11-25, modification de la résolution 2025-10-05

ATTENDU que la municipalité du Canton de Dundee a mis en place un projet de mini dépanneur automatisé

ATTENDU que la municipalité du Canton de Dundee par l'entremise de son Directeur Général, a participé à un concours provincial des Prix d'excellence de l'administration publique du Québec (IAPQ);

ATTENDU que la municipalité du Canton de Dundee est un des trois finaliste dans la catégorie Prix Fonction Publique 2025 qui sera remis le 27 novembre 2025 au centre des congrès de Québec;

ATTENDU que la participation du comité historique de Dundee à titre de bénévoles a permis la réalisation et l'opération de ce projet;

ATTENDU que le comité historique de Dundee fait partie du groupe de personnes inscrites par le Directeur Général lors de la mise en candidature;

ATTENDU que le conseil avait autorisé un membre du comité historique à participer à l'évènement,

ATTENDU que le comité historique désire acheminer deux participants à l'évènement,

ATTENDU QUE la conseillère **Marie Myre** est exclus des délibérations et du vote, ayant déclaré son intérêt et quitté la salle du conseil à 22h44 et a réintégré son siège à 22h46 à la suite du vote

IL EST PROPOSÉ :

2025-11-21 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, le Maire ne vote pas.

D'AUTORISER le Directeur Général ainsi que deux membres du comité historique de Dundee à participer au congrès de l'IAPQ le 27 novembre 2025 et de rembourser les frais raisonnables de déplacement, d'hébergement et de subsistance engagés pour leur représentation, sur présentation d'un compte de dépenses.

La dépense sera affectée au poste 02-701-10-001

Adoptée à l'unanimité de vive voix

15. RAPPORT DES ÉLUS ET DES COMITÉS

16. VARIA (POUR RÉOLUTIONS SEULEMENT)

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

2025-11-22 IL EST PROPOSÉ

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers et de la mairesse.

DE DÉCLARER la séance levée à 22h48

Adoptée à l'unanimité de vive voix

Daibhid Fraser,
Maire

Marc Michot
Directeur général